

AVEC LES ASSOCIATIONS, L'HARMONIE PARFAITE

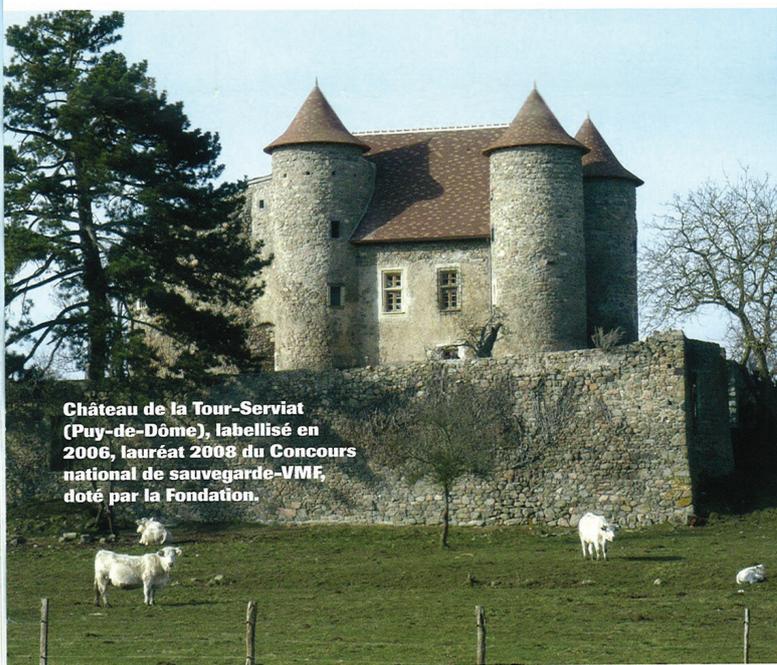
Depuis des décennies, de grandes associations nationales défendent le patrimoine avec âpreté, bâtissant avec la Fondation du Patrimoine de beaux numéros de duettistes et construisant toutes ensemble une action savamment orchestrée.

Portées par la passion de quelques citoyens éclairés rapidement devenus des centaines, les associations nationales du patrimoine bâti et paysager quadrillent le territoire français. Manoirs, maisons paysannes ou jardins enchanteurs... Si chacune a bien son pré carré, toutes ont à cœur la protection et la valorisation du paysage national. Elles disposent généralement pour cela d'un réseau solidement implanté, de bénévoles aussi érudits que dévoués, et de cette belle notoriété que confèrent des décennies d'engagement. Mais, longtemps, a cependant manqué à leur palette une couleur essentielle, celle de l'argent, sans laquelle tout projet de sauvegarde est irrémédiablement voué à la ruine ! Autant dire que l'arrivée, à leurs côtés, de la Fondation du Patrimoine fut accueillie avec force satisfaction : « C'était enfin le moyen de nos ambitions, l'indispensable outil de nos actions ! », s'en réjouit encore le président de la Fédération nationale des associations de sauvegarde des sites et ensembles monumentaux (Fnassem), Kléber Rossillon. « D'ailleurs, ajoute Paule Albrecht qui préside, elle, aux destinées de la séculaire Société pour la protection des paysages et

de l'esthétique de la France (SPPEF, lire encadré), nombre d'entre nous réclamaient depuis des années une structure institutionnelle de ce type qui puisse croiser partenariats et financements au service d'un patrimoine rural jusqu'alors orphelin de tutelle. »

Favoriser la fusion des réseaux

« Nous sommes désormais plus aptes à défendre les projets, privés ou publics, que nous rencontrons et plus confiants dans leur concrétisation grâce aux soutiens de la Fondation dont nous pouvons nous faire l'écho : souscriptions publiques et labellisation », enchaîne Georges Duménil, qui sillonne depuis cinq ans la Meuse pour Maisons paysannes de France. Depuis 2004, l'homme adjoint d'ailleurs à ces couleurs celles de la Fondation du Patrimoine, et ce bénévole est loin d'être le seul à coiffer ainsi une double casquette « en parfaite complémentarité ». Le relais, voire la fusion des réseaux signe souvent, en effet, le tout premier accord passé entre des associations anciennes, bien implantées, et une Fondation naissante en quête de force de terrain. La Fnassem par exemple – quelque 400 associations



Château de la Tour-Serviat (Puy-de-Dôme), labellisé en 2006, lauréat 2008 du Concours national de sauvegarde-VMF, doté par la Fondation.



Manoir du Buisson (Eure), labellisé en 2006, également lauréat 2008 du Concours national de sauvegarde-VMF, doté par la Fondation.

« Sur le terrain de la complémentarité »

FRÉDÉRIC NÉRAUD,
directeur général
de la Fondation
du Patrimoine

La Fondation du Patrimoine a-t-elle aisément trouvé sa place sur le champ patrimonial français ?

Il ne s'agissait évidemment, pour la Fondation du Patrimoine, ni de concurrencer les associations

préexistantes et parfois déjà anciennes et aux vocations clairement établies, ni de doubler leurs actions. Grâce aux prérogatives que lui confère la mission d'intérêt public dont elle est investie par la loi du 2 juillet 1996,

la Fondation du Patrimoine a, au contraire, fait le choix d'appuyer leurs efforts et s'est placée sur le terrain de la complémentarité.

Concrètement, comment cette synergie est-elle obtenue ?

Plusieurs accords de partenariat matérialisent les relations étroites entretenues par la Fondation avec les associations dont elle partage les objectifs. Ces liens confortent un savoir-faire reconnu : soutien au centre de formation et au centre de documentation de MPF, participation aux prix

prestigieux délivrés par VMF ou la SPPEF, appui aux chantiers de jeunes bénévoles aux côtés de Rempart, etc.

La segmentation des intérêts ne nuit-elle pas à l'efficacité ?

Loin d'être un handicap, le pluralisme du monde associatif permet, au contraire, la prise en charge optimale de chaque composante du champ patrimonial. Fortifiée encore par la création du cadre de concertation qu'est le G8, cette dynamique renforce l'action de chaque association et favorise une mobilisation générale efficace.

locales de sauvegarde patrimoniale – offre ainsi sur un plateau « toute l'énergie de ses bénévoles, leurs carnets d'adresses, leurs compétences techniques aussi », avance Kléber Rossillon. Idem pour Rempart qui, forte de ses 200 associations membres, dépose dans la corbeille « les 5 000 à 10 000 personnes constituant nos forces vives », précise le président de cette union nationale d'associations, Henri de Lépinay (voir encadré).

Valoriser le savoir-faire de chacun

« Vieilles Maisons françaises (VMF-Patrimoine historique) a toujours milité pour une vision extensive du patrimoine – grand et petit, bâti et paysager – et poursuivi l'objectif d'un mouvement d'opinion dépassant le seul cadre des propriétaires », rappelle pour sa part le président de la structure Philippe Toussaint. Il précise : « Nous ne pouvons donc que nous féliciter de l'action de la Fondation du Patrimoine, qui rassemble bien chacun dans cette double dynamique... » Quant à Maisons paysannes de France (MPF), elle s'impose, depuis 1965, non seulement par l'action que cette association mène pour préserver le patrimoine rural, mais aussi par ses efforts déployés en faveur de la transmission des techniques de construction anciennes. « C'est donc sur le terrain du savoir-faire que nous rencontrons le plus étroitement la Fondation. Celle-ci soutient nos centres de formation et lieux de ressources, tandis que nous confortons aussi les compétences de ses cadres et délégués, jusqu'à les accompagner sur le terrain, si nécessaire, en qualité de conseillers techniques », détaille son président Michel Fontaine. Érigée en sentinelle, la célèbre association veille aussi à la conciliation des nouvelles normes avec l'entretien des bâtiments anciens : « L'incitation du label nous aide à accroître la qualité des projets menés dans cette « conscience » patrimoniale, et la Fondation contribue au

financement d'une étude sur les performances énergétiques du bâti ancien... », rapporte encore Michel Fontaine.

Animer et inciter ensemble

Attentive à nouer avec chacune des relations qui confortent ainsi leur « point fort », la Fondation du Patrimoine multiplie donc les conventions bilatérales qui prolongent les croisements de services et réseaux initiés localement. Il y a, bien sûr, les contributions financières directes, par exemple avec Chantier histoire et architecture médiévales (CHAM) aux projets duquel sont ainsi consacrés 20 000 euros annuels pour une douzaine d'opérations... « Un apport financier primordial sur ce champ – essentiellement médiéval – dont l'Etat se désengage toujours davantage, et un écho sans égal pour nos chantiers d'insertion, situés aussi bien en métropole qu'outre-mer », s'enthousiasme le président de l'association Christian Piffet, lequel salue aussi « ce formidable "facilitateur d'opération" qu'est la Fondation par le biais des réseaux et mécénats ainsi activés ». Il y a aussi les multiples concours et prix, auxquels la Fondation du Patrimoine adjoint sa feuille de laurier. C'est le cas avec MPF, VMF ou encore la Fnassem, qui depuis trois ans organise un concours scolaire centré sur une action de valorisation patrimoniale locale. Et aux côtés de la SPPEF dotant déjà les projets de reconversion les plus exemplaires et les meilleurs « jeunes reporters du patrimoine » (concours photo CM2), elle s'investit aussi depuis 2007 sur le patrimoine funéraire. « Un patrimoine délaissé auquel il faut porter des soins urgents », insiste Paule Albrecht. « La réunion de tous, respectivement mobilisés derrière tel ou tel segment du paysage patrimonial, accroît la surface de chacun, estime Michel Fontaine. En nous donnant les moyens d'harmoniser et réussir nos interventions, la Fondation du Patrimoine nous aide à composer un paysage patrimonial complet. »

« L'atout d'une reconnaissance implicite »

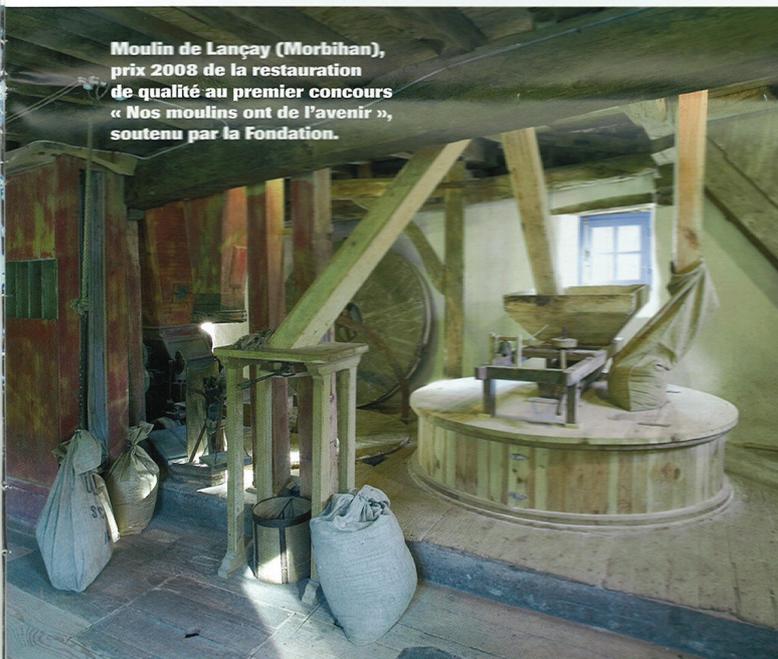


HENRI DE LÉPINAY, président de l'union Rempart

« L'action de la Fondation du Patrimoine est, à nos côtés, une aide irremplaçable dont nos chantiers profitent, tant au plan local – par l'organisation de souscriptions publiques notamment

– qu'au plan national. A ce niveau, une convention spécifique lie en effet la Fondation et Rempart autour de projets de plus grande envergure. Un budget annuel de 80 000 euros est ainsi dédié au soutien d'opérations « hors labels » qui formalisent l'engagement bénévole de dizaines de jeunes, sur des sites comme celui de la ferme d'Ithe, à Jouars-Pontchartrain, ou de la Commanderie des templiers, à Coulommiers. Mais l'atout pécuniaire est loin d'être l'unique bénéfice de tels partenariats. Par la reconnaissance implicite que ses soutiens manifestent, la Fondation du Patrimoine « adoube » et officialise aussi l'opération menée, faisant ainsi de l'association qui la porte un acteur local reconnu, et ce quelle que soit sa dimension, laquelle ne présuppose jamais de l'intérêt de la restauration engagée ! »

Moulin de Lançay (Morbihan), prix 2008 de la restauration de qualité au premier concours « Nos moulins ont de l'avenir », soutenu par la Fondation.



PHILIPPE CARDIN

La reconstruction réussie de ce four à pain (Scine-et-Marne) a obtenu la mention spéciale au concours René Fontaine-Maisons paysannes de France en 2007.



HENRIE COUVERONS

LE G8-PATRIMOINE POUR PARLER D'UNE SEULE VOIX...

Organisations militantes, les associations poursuivent inlassablement la défense du patrimoine bâti et environnemental, ici pour obtenir l'inscription d'un édifice en péril, là pour s'opposer en justice à une défiguration patente. Afin de faciliter les échanges, améliorer une connaissance réciproque et parler d'une seule voix devant les pouvoirs publics, huit d'entre elles, reconnues d'utilité publique, forment depuis janvier 2005 le G8-Patrimoine*. S'il ne comprend pas la Fondation du Patrimoine – eu égard au statut particulier de celle-ci et aux spécificités qui en résultent – le Groupe national d'information et de concertation est en contact régulier avec elle sur les projets les plus sensibles.

* La Demeure historique, Fnassem, MPF, Rempart, Sauvegarde de l'art français, SPPEF, VMF et Ligue urbaine et rurale (LUR).

« La double délégation me permet une action parfaitement équilibrée sur le territoire. En élargissant le champ de mes interventions et en m'ouvrant davantage de portes, elle renforce aussi le discours patrimonial local. »

MADELINE DE LA ROULIÈRE, déléguée Poitou-Charentes VMF et déléguée départementale Deux-Sèvres de la Fondation du Patrimoine.

ZOOM

STIMULER LES PROJETS COMMUNAUX AVEC LA SPPEF

Née avec la loi de 1901, la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF) défend le patrimoine privé et public, bâti comme paysager... « Un objectif qui fait notre fierté, mais aussi toute notre difficulté », reconnaît sa présidente Paule Albrecht, laquelle loue donc l'aide de ce « remarquable allié » qu'est la Fondation du Patrimoine. Et en profite pour inciter les municipalités à valoriser leur bâti à travers deux prix annuels menés en commun, l'un dédié aux reconversions de bâtiments communaux les plus judicieuses (financement Fondation du Patrimoine : 7 000 €), l'autre consacré depuis 2007 à la sauvegarde d'un élément remarquable de patrimoine funéraire (financement Fondation du Patrimoine : 5 000 €).

<http://sppef.free.fr>